|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mission Permanentedu Royaume du MarocGenève | *Armoirie1* |  |

**Madame la Présidente,**

Je voudrais, tout d’abord, souhaiter la bienvenue à la délégation de **la République deGuinée** et la féliciter pour la présentation de ce rapport au titre de l’EPU.

Le Maroc salue les efforts consentis par la République de Guinée afin de se conformer aux normes internationales et respecter les engagements pris dans le domaine des droits de l’Homme.

Le Maroc note avec satisfaction l’attention particulière qui a été accordée par les autorités guinéennes au processus en cours, relatif à la ratification du protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

En outre, le Maroc relève avec intérêt, les progrès réalisés en matière d’enregistrement des naissances, dans le cadre de la garantie d’une identité juridique et d’un droit fondamental des enfants.

Le Maroc se réjouit des différentes mesures prises par le Gouvernement Guinéen visant l’amélioration des conditions de détention, notamment par l’adoption des deux textes de décrets portant sur le régime juridique des établissements pénitentiaire

 Aussi, tout en reconnaissant les progrès notoires réalisés par la République Guinée, le Maroc émet les recommandations suivantes ;

1. **Poursuivre les efforts louables consentis dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de la promotion de l’emploi des femmes ;**
2. **Continuer à apporter le soutient au renforcement des actions des institutions nationales en charge des Droits de l’Homme, notamment l’Institution Nationale Indépendante des Droits Humains et de la Haute Autorité de la Communication.**

**Je vous remercie Madame la Présidente.**